

Commune de  
**BRETTEVILLE-SUR-LAIZE**  
Plan Local d'Urbanisme

Modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme

PLU approuvé le 27 octobre 2008  
Modifications n° 1 et 2 approuvées les 3 janvier et 22 août 2011  
Révision simplifiée n° 1 approuvée le 3 janvier 2011  
Modification simplifiée n° 1 approuvée le 18 juillet 2016  
Mise en compatibilité n° 1 approuvée le 12 avril 2018

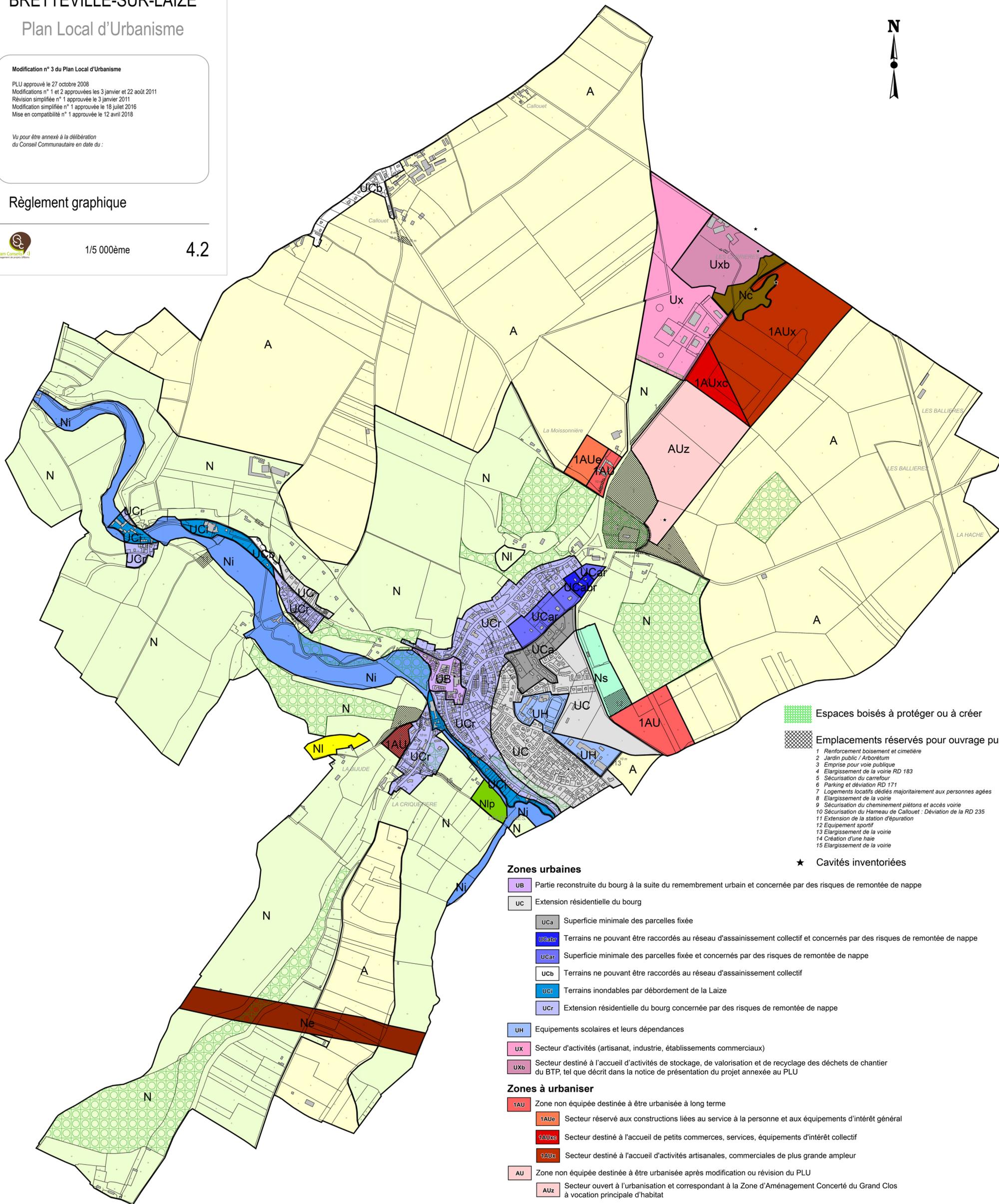
Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Communautaire en date du :

Règlement graphique



1/5 000ème

4.2



- Espaces boisés à protéger ou à créer
- Emplacements réservés pour ouvrage public
  - 1 Renforcement boisement et cimetière
  - 2 Jardin public / Arboretum
  - 3 Emprise pour voie publique
  - 4 Elargissement de la voirie RD 183
  - 5 Sécurisation du carrefour
  - 6 Parking et déviation RD 171
  - 7 Logements locatifs dédiés majoritairement aux personnes âgées
  - 8 Elargissement de la voirie
  - 9 Sécurisation du cheminement piétons et accès voirie
  - 10 Sécurisation du Hameau de Callouet : Déviation de la RD 235
  - 11 Extension de la station d'épuration
  - 12 Equipement sportif
  - 13 Elargissement de la voirie
  - 14 Création d'une haie
  - 15 Elargissement de la voirie
- ★ Cavités inventoriées

**Zones urbaines**

- UB Partie reconstruite du bourg à la suite du remembrement urbain et concernée par des risques de remontée de nappe
- UC Extension résidentielle du bourg
  - UCa Superficie minimale des parcelles fixée
  - UCabr Terrains ne pouvant être raccordés au réseau d'assainissement collectif et concernés par des risques de remontée de nappe
  - UCcar Superficie minimale des parcelles fixée et concernés par des risques de remontée de nappe
  - UCb Terrains ne pouvant être raccordés au réseau d'assainissement collectif
  - UCi Terrains inondables par débordement de la Laize
  - UCr Extension résidentielle du bourg concernée par des risques de remontée de nappe
- UH Equipements scolaires et leurs dépendances
- UX Secteur d'activités (artisanat, industrie, établissements commerciaux)
- UXb Secteur destiné à l'accueil d'activités de stockage, de valorisation et de recyclage des déchets de chantier du BTP, tel que décrit dans la notice de présentation du projet annexée au PLU

**Zones à urbaniser**

- 1AU Zone non équipée destinée à être urbanisée à long terme
- 1AUe Secteur réservé aux constructions liées au service à la personne et aux équipements d'intérêt général
- 1AUxc Secteur destiné à l'accueil de petits commerces, services, équipements d'intérêt collectif
- 1AUx Secteur destiné à l'accueil d'activités artisanales, commerciales de plus grande ampleur
- AU Zone non équipée destinée à être urbanisée après modification ou révision du PLU
- AUz Secteur ouvert à l'urbanisation et correspondant à la Zone d'Aménagement Concerté du Grand Clos à vocation principale d'habitat

**Zones agricoles**

- A Zones agricoles

**Zones naturelles ou forestières**

- N Zones naturelles ou forestières
  - Ne Carrière
  - Ne Terrains exposés aux risques d'effondrement
  - Ni Terrains inondables par débordement de la Laize
  - Ni Réservé à l'implantation d'habitations légères de loisirs
  - Nip Réservé à l'activité d'un centre équestre
  - Ns Réservé à des activités culturelles, sportives et de plein air, et à leur extension